

Pour vous aider Nos conseillers du salarié En Essonne

Ne restez pas isolés Vous pouvez vous faire assister

Si vous êtes dans une entreprise de moins de 11 salariés ou dépourvue de représentant du personnel, vous pouvez faire appel à un de nos Conseillers du salarié
(voir la liste au dos).



Le Conseiller du salarié est autorisé à vous accompagner lors d'un entretien disciplinaire, votre employeur ne peut pas vous refuser son assistance, comme cela doit être indiqué sur la lettre que votre employeur vous a remis.

Quels sont mes droits ?

INFO-TPE.fr



SCAN ME

La liste 2024 des conseillers du salarié de



- ✓ BARBOUR Mohamed
- ✓ BOUDHAOUIA Baha
- ✓ BOUK SAKER Félicité
- ✓ FALLET Julien
- ✓ GAUBICHER Jean-Christophe
- ✓ LE COMTE Christophe
- ✓ LEVEQUE Fabrice
- ✓ MASSAMBA Guy
- ✓ MENAD Mohamed
- ✓ PALACIOS Estella
- ✓ PENNY Jonathan
- ✓ RAFA Anis
- ✓ TRAORE Mamoudou

UN SEUL NUMERO
01 60 78 15 57

UN SEUL MAIL
udfo91@force-ouvriere.fr

Pour nous contacter

Union Départementale FO 91
udfo91@force-ouvriere.fr

12, place des terrasses de l'Agora 91000 Evry
Tél : 01 60 78 15 57 – www.udfo91.fr



SCAN ME